



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.6/2006/1  
27 mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des statistiques des transports

Cinquante-septième session

Genève, 7-9 juin 2006,

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**ÉVOLUTION MÉTHODOLOGIQUE ET HARMONISATION  
DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS**

Communication du Gouvernement tchèque

Note: Étant donné l'intérêt porté par le Groupe de travail à la poursuite des échanges de vues sur la disponibilité des données dans la base de données CARE (TRANS/WP.6/149, par. 14), le Gouvernement tchèque a établi un document qui est reproduit ci-après.

## **CARE – Base de données européenne sur les accidents**

1. CARE (Banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière) contient actuellement des données très désagrégées sur les accidents de la circulation routière survenus dans 14 États membres de l'UE depuis 1991 (à l'exception de l'Allemagne). Il s'agit de données par accident rassemblées par les États membres à partir des rapports de police. Les données de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord sont en outre administrées séparément. Certains pays n'ont pas communiqué de données depuis plusieurs années. Il est prévu d'étendre la base de données CARE aux 25 États membres de l'UE, ainsi qu'à la Suisse, la Norvège et l'Islande dans un avenir proche (probablement dès 2006).
2. Outre ces données, les États membres fournissent également tous les mois des «indicateurs rapides». Il s'agit notamment des principaux indicateurs des accidents (nombre d'accidents et nombre de tués et de blessés dans des accidents de la circulation chaque mois).
3. On trouvera sur le site Web public de CARE (<http://europa.eu.int/comm/transport/care/>) certaines données agrégées, ainsi que des indicateurs rapides et une description générale de CARE.
4. La base de données CARE donne seulement une image des circonstances des accidents, non des causes. Pour interpréter les données, il est en outre nécessaire de tenir compte du fait qu'il y a des limites à leur utilisation car les définitions peuvent être différentes selon les pays. Il n'est pas possible d'éliminer totalement certaines différences et spécifications au moment du transfert des bases de données nationales vers la base de données CARE (concernant par exemple le nombre de tués et de blessés graves ou légers, les personnes impliquées dans un accident de la circulation, les types de véhicules, etc.).
5. La base de données CARE est constituée à partir des bases de données nationales sur les accidents, par transfert de données selon des règles (termes logiques reliant les variables et les valeurs indiquées dans les bases de données nationales et dans CARE). CARE est un ensemble de données sur tous les accidents de la circulation routière enregistrés par la police (lorsqu'il y a des blessés), que les États membres communiquent dans le cadre d'une structure commune. Bien entendu, les pays ne sont pas tous en mesure de communiquer l'ensemble des éléments dans le cadre d'une structure commune.
6. CARE a également un site Web (<https://care.eu-admin.net/wi>) réservé à des utilisateurs privilégiés. Généralement, trois personnes par pays sont autorisées à y accéder (représentants du Ministère des transports, de la police des transports et d'un institut de recherche par exemple). Ceux-ci peuvent se servir de l'ensemble du contenu de la base de données CARE pour établir des résumés en utilisant certains filtres, ou prendre connaissance à l'avance des rapports établis en commun.
7. La connexion à la base de données s'effectue par l'intermédiaire du réseau gouvernemental TESTA (et non directement via l'Internet). Il existe un logiciel de communication (dans certaines versions) qui permet d'utiliser la base de données (sélection de différentes catégories d'objets et de filtres correspondants). On obtient toujours une valeur agrégée (et non le dossier de tel ou tel accident).

- a) Paramètres fondamentaux:
  - i) Données sur les accidents – type de collision (frontale, arrière, latérale, côte à côte, avec un piéton, avec un animal, carambolage, un seul véhicule avec un véhicule en stationnement, un seul véhicule heurtant un obstacle, un seul véhicule sans heurter d’obstacle), gravité de l’accident (accident mortel, blessures graves, blessures légères, avec blessure), conditions météorologiques (temps sec, brouillard, pluie, neige, giboulée, vent), type de route (agglomération, rase campagne, autoroute), intersection (carrefour, en croix, en T, rond-point, passage à niveau, autre et indéterminé), éclairage (lumière du jour, crépuscule, obscurité avec éclairage public, obscurité sans éclairage public);
  - ii) Données personnelles (âge, sexe, conducteur, passager installé à l’avant, passager installé à l’arrière, piéton, gravité des blessures – accident mortel, blessures graves, blessures légères, sans blessure);
  - iii) Données temporelles (année, mois, jour, heure);
  - iv) Données sur le véhicule (type de véhicule – voiture particulière, autobus ou autocar, poids lourd, véhicule utilitaire léger, tracteur routier, tracteur agricole, motocycle, cyclomoteur, bicyclette);
  - v) Données relatives au pays (code du pays).
- b) Critères de filtrage spéciaux: implication d’un piéton, sans implication d’un piéton, implication de tel ou tel type de véhicule;
- c) Lien éventuel avec les données temporelles: plus tôt, plus tard, au même moment, etc.;
- d) Indicateurs fondamentaux de résultats:
  - i) Nombre de tués (dans les 30 jours suivant l’accident et conformément à la définition nationale);
  - ii) Nombre total de blessés, graves et légers;
  - iii) Nombre de personnes non blessées;
  - iv) Nombre d’accidents corporels; et
  - v) Nombre de véhicules impliqués.
- e) Il est possible d’établir des rapports statistiques, des tableaux croisés à différents niveaux, de faire apparaître différents indicateurs avec des critères de filtrage précis, d’intégrer des conditions particulières, dans différentes configurations, et d’inclure des graphiques. Le résultat final peut être téléchargé et importé, par exemple dans un fichier XLS ou CSV.

**Variables définies CARE + 1:**

1. Mois
2. Jour du mois
3. Jour de la semaine
4. Heure
5. Âge de la personne impliquée
6. Âge du conducteur
7. Âge du passager
8. Âge du piéton
9. Sexe de la personne impliquée, sexe du conducteur
10. Sexe du passager
11. Sexe du piéton
12. Gravité des blessures de la personne impliquée (accident mortel, blessures graves, blessures légères, blessures, sans blessure, indéterminé)
13. Gravité des blessures du conducteur (accident mortel, blessures graves, blessures légères, blessures, sans blessure, indéterminé)
14. Gravité des blessures du passager (accident mortel, blessures graves, blessures légères, blessures, sans blessure, indéterminé)
15. Gravité des blessures du piéton
16. Type de personne impliquée (conducteur, passager, piéton, indéterminé)
17. Type de passager (à l'avant, à l'arrière, indéterminé)
18. Type de véhicule (tracteur agricole, autobus ou autocar, voiture particulière, taxi, cyclomoteur, motocycle, poids lourd de plus de 3,5 t, poids lourd de moins de 3,5 t, autre véhicule à moteur, autre véhicule dépourvu de moteur, bicyclette, tracteur routier, tracteur routier avec semi-remorque, autre, indéterminé)
19. Type de collision (avec un animal, carambolage/arrière, frontale, latérale, avec un véhicule en stationnement, avec un piéton, avec un seul véhicule sans heurter d'obstacle, en heurtant un obstacle, autre, indéterminé)
20. Gravité de l'accident (accident mortel, blessé, blessé grave, blessé léger)

21. Éclairage (obscurité, obscurité sans éclairage public, obscurité avec éclairage public, obscurité avec éclairage public allumé, obscurité avec éclairage public éteint, plein jour, crépuscule, indéterminé)
22. Éclairage naturel (obscurité, plein jour, crépuscule, indéterminé)
23. Éclairage public (sans éclairage public, éclairage public allumé, éclairage public éteint, indéterminé)
24. Conditions météorologiques (temps sec, brouillard/brume, pluie, neige, giboulée, vent fort, autre, indéterminé)
25. Intersection (oui, non, indéterminé)
26. Type d'intersection (en croix, passage à niveau, sans franchissement, rond-point, intersection en T/Y, autre intersection, indéterminé)
27. Type de zone (agglomération, rase campagne, indéterminé)
28. Autoroute (oui, non, indéterminé)

**Variables définies CARE + 2:**

1. Pays d'immatriculation (pays de résidence, autres pays de l'EEE [*Espace économique européen = les 25 pays membres de l'EU + la Suisse, la Norvège, l'Islande*], autre/indéterminé)
2. Nationalité\* (ressortissant national, étranger, indéterminé)
3. Âge du véhicule (moins de 1 an, de 1 à 2 ans, de 3 à 5 ans, de 6 à 10 ans, de 11 à 15 ans, de plus de 15 ans, indéterminé)
4. Date du permis de conduire (moins de 1 an, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, plus de 5 ans, indéterminé)
5. État du revêtement de la chaussée (neige/verglas, sec, glissant, humide, autre/indéterminé)
6. Région/province (niveau NUTS 1, NUTS 2)
7. Limite de vitesse (<30, de 30 à 50, de 51 à 80, de 81 à 100, 110, 120, indéterminé)
8. Test d'alcoolémie (effectué, non effectué, refusé, indéterminé)
9. Condition psychophysique\* (drogues/médicaments/fatigue, malaise soudain, autre/indéterminé)
10. Taux d'alcoolémie (BAC)\* (<0,5 g/l, >0,5 g/l, <0,8 g/l, >0,8 g/l, >1,5 g/l, indéterminé)
11. Mouvement du piéton (traversant, marchant, indéterminé)

12. Type de chaussée (route à deux chaussées séparées, voie unique – à sens unique, voie unique – à double sens, indéterminé)
13. Nombre de voies (1, 2, 3, >3, indéterminé)
14. Mouvement du véhicule (en ligne droite, en marche arrière, arrêt, dépassement, changement de voie, tournant à gauche, tournant à droite, demi-tour, autre, indéterminé)
15. Signalisation de l'intersection (signalisée, non signalisée/indéterminé)
16. Matériel de sécurité\* (ceinture de sécurité, casque protecteur, indéterminé)
17. Marquage au sol (non, oui, indéterminé)
18. Délit de fuite après l'accident\* (non, oui, indéterminé)
19. Type d'accident (voir le catalogue typologique)

\* *Pour le conducteur, le passager, le piéton.*

-----